

CONDITIONS GÉNÉRALES

(à conserver)

Tout dossier d'inscription doit être adressé au plus tard 15 jours avant le début du stage choisi. Tout stage réservé doit être réglé dans sa totalité au plus tard le 8 juillet 2022. A défaut, le stage sera considéré comme annulé du fait du stagiaire. Le prix du stage comprend les activités sportives, le matériel sportif, l'encadrement, la restauration ainsi que l'équipement officiel CORSAIR Foot Academy.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE PRIS EN COMPTE !

- 1) Remplir soigneusement la fiche d'inscription
- 2) Joindre les pièces suivantes :
La photocopie recto verso de la pièce d'identité du stagiaire
Une photo d'identité récente du stagiaire (format selfie) à envoyer par mail à corsairfootacademy@gmail.com
Le règlement de la totalité du prix du stage
Un certificat médical d'aptitude du stagiaire à pratiquer le football et ou une licence délivrée par la Fédération Française de Football.

ANNULATION DU STAGE DU FAIT DU STAGIAIRE

Toute annulation doit se faire par lettre recommandée.

Avant le début du stage

En cas d'annulation aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf cas de force majeure (un justificatif sera demandé).

Pendant le stage

En cas d'annulation pour raison médicale (dûment justifiée par la production d'un certificat médical), le stagiaire se verra proposer un avoir au prorata des jours manqués à l'exception d'une somme de 90€ (Frais de dossier et tenue CORSAIR Foot Academy). Pour tout autre motif, aucun remboursement ou avoir ne pourra être effectué.

DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur peut être exceptionnellement contraint d'annuler un stage si le nombre minimum de stagiaire n'est pas atteint. Dans ce cas, l'organisateur vous en informera par écrit au plus tard 7 jours avant le début du stage.

L'organisateur proposera au stagiaire, dans la mesure du possible, un autre stage organisé sur le territoire ou un stage l'année suivante, que le stagiaire sera libre d'accepter. En cas de refus, l'organisateur remboursera les sommes déjà versées. L'avoir est valable pour la session suivante uniquement.



CONDITIONS GÉNÉRALES

(à conserver)

EQUIPEMENT NÉCESSAIRE POUR CHAQUE STAGIAIRE (Hors tenue offerte)

- 1 paire de crampons moulés ou stabilisés
- 1 paire de protège tibias
- 1 sweat ou 1 veste
- 1 pantalon de survêtement
- 1 sac de sport

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Il est indispensable de participer au stage dans un esprit ludique et de convivialité et ainsi respecter les valeurs de respect et de convivialité véhiculées par la CORSAIR Foot Academy

La participation du stagiaire aux activités sportives a un caractère obligatoire. Pour pratiquer du sport, il convient de respecter quelques règles d'hygiène et de vie simples : alimentation adaptée, temps de sommeil suffisant et interdiction de fumer.

De plus, l'organisateur, en application des dispositions réglementaires relatives à l'accueil d'enfants mineurs dans ses centres, rappelle que la consommation d'alcool y est interdite et souligne également l'interdiction de fumer dans les lieux publics et sur les lieux du stage. Plus généralement, l'organisateur veille à interdire la vente et la consommation de substances ou plantes vénéneuses classées comme stupéfiants durant le stage. De même, le régime des sorties est contrôlé et les enfants mineurs s'engagent à respecter les horaires et les règles de vie du centre.

Le non-respect du règlement intérieur pourra entraîner une mise au point avec les parents ou les tuteurs, et selon le degré de gravité, en cas de faute justifiant un départ immédiat, le stagiaire pourra être renvoyé chez lui par l'organisateur. Les frais éventuels engendrés par ce renvoi seront à la charge des parents ou du responsable légal du stagiaire et aucun remboursement ou avoir ne sera accordé.

En inscrivant un enfant mineur à la CORSAIR Foot Academy, les parents, tuteurs, représentants légaux ou responsables acceptent la mise en œuvre éventuelle de leur responsabilité civile et s'engagent à en informer l'intéressé. L'organisateur décline toute responsabilité liée aux actes de vandalisme, destruction volontaire ou vol commis par un stagiaire pendant la durée de son stage. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de dommage d'objets qui ne lui auraient pas été confiés.

Pendant toute la durée du stage, le stagiaire est sous la surveillance permanente de l'organisateur.

La prise en charge des stagiaires par l'organisateur débute à l'arrivée le matin au lieu du rassemblement et cesse en fin de journée au même endroit (sauf départ prématué).

ASSURANCE

Dans le cas de négligence ou d'une faute de la part de la CORSAIR Foot Academy du fait de l'organisation de l'évènement, ce dernier est couvert par le biais d'une assurance «Responsabilité Civile». Tout autre accident et/ou incident doit être couvert par l'assurance personnelle du participant. Nous vous encourageons à vérifier que votre enfant est assuré de manière satisfaisante.

